

le pouvoir. J'affirme que l'état du commerce, dans le pays, est infiniment plus déplorable qu'à cette époque. Un fait extraordinaire, c'est qu'en 1878, le nombre des faillites déclarées en Canada représentait un passif de \$23,908,000, tandis que, cette année, le chiffre correspondant s'élève à \$29,347,000. Parmi ces faillites, il y a des manufacturiers et des marchands, en un mot toutes les personnes qui tombent sous l'acte de faillite. Je suis certain que le tarif établi par les honorables messieurs de la droite a été gravement préjudiciable à la moitié, au moins, des fabricants du pays. On nous invite à nous réjouir de ce que le commerce du pays a été, somme toute, satisfaisant. Or, on sait que l'honorable ministre des finances a imposé des droits qui, selon lui, devaient rapporter au trésor au moins \$7,000,000 dans l'année. Et maintenant, il est forcé d'avouer que les nouveaux droits n'ont rapporté autre chose que le montant représenté par les taxes sur les denrées nécessaires à la vie, telles que les céréales et le charbon. On nous promet, je crois—du moins c'est ce que l'honorable député du Cap-Breton (M. McLeod) a donné à entendre durant sa campagne électorale, en disant qu'il était autorisé par le ministre des chemins de fer à formuler pareille déclaration—on nous promet que l'on va modifier les droits sur le charbon, en vue de les augmenter, et l'honorable monsieur qui a proposé l'adresse nous dit que la question du charbon recevra considération et que, pour sa part, il consent qu'on le frappe de droits plus élevés dans sa propre ville d'Halifax, ainsi que dans Ontario, où nous autres, pauvres gens, avons des droits à payer sur chaque tonne de charbon que nous consommons. J'affirme, monsieur l'Orateur, que l'état du commerce, au lieu de s'améliorer, s'est empiré. Je blâme l'honorable ministre des finances de ce résultat fâcheux, parce qu'il s'est fait élire à Saint-Jean en déclarant que le tarif douanier ne serait pas augmenté, mais seulement remanié. Dans ces circonstances, je félicite l'honorable monsieur d'avoir pu trouver quarante-six personnes qui ont bien voulu lui offrir un dîner. Il a dû en éprouver une grande satisfaction. Dans son discours à ce banquet, l'honorable monsieur s'est plaint de ce que je l'avais appelé "l'esprit du mensonge, envoyé pour tromper le peuple."

Il cita même, en cette occasion, un incident bien connu de l'histoire sainte. Mais sa comparaison était boiteuse; car je cherche en vain l'ange qui a pu l'envoyer; les anges sont rares ici-bas. Un autre discours prononcé par l'honorable monsieur, dans sa province, affirme que la principale chose à considérer au Nouveau-Brunswick est que cette province deviendra un grand centre manufacturier qui approvisionnera l'Ouest; Manitoba et les districts non colonisés d'Ontario allaient recevoir une immigration attirée par la libéralité de l'administration actuelle; on fabriquerait au Nouveau-Brunswick tous les articles dont cette vaste population a besoin. Je me permettrai de dire aux honorables ministres que le Nouveau-Brunswick n'offre pas aux manufactures plus d'avantages que les autres provinces, et que, du reste, les manufactures ne peuvent exister en nombre considérable que dans les grandes villes où l'on trouve toujours, parmi une population nombreuse, les ouvriers dont on a besoin. C'est parce qu'on a méconnu ce fait que plusieurs manufactures ont failli dans la province d'Ontario. A Windsor, on a constaté qu'une seule manufacture ne pouvait pas se maintenir, parce que le propriétaire était obligé de faire venir de Détroit les ouvriers dont il avait besoin; le même fait se reproduit ailleurs. J'ai toujours cru que, dans un avenir peu éloigné, le charbon et le fer de la Nouvelle-Ecosse deviendraient un facteur important dans le commerce du pays. Là on trouve les éléments de la richesse manufacturière; mais ces éléments n'existent pas dans la province de l'honorable monsieur. Quand l'honorable monsieur a fait croire au peuple—comme il l'a fait, je présume—que le Nouveau-Brunswick fabriquerait dans ces proportions, il avait tout simplement recours à une figure de rhétorique à l'aide de laquelle il s'est tiré, pour le moment, d'une position fort désagréable. L'honorable monsieur a fait preuve d'un grand courage moral, j'aime à le reconnaître, en se rendant dans cette province après les malheurs qu'il lui a infligés, ainsi qu'à tout le reste du Canada. J'admets que le tarif de la dernière session a augmenté la richesse de certains particuliers. J'ai toujours cru, je crois encore, et tous les économistes qui pensent un peu et tiennent à dire la vérité admettront avec moi, qu'aucun